



AVIS DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS EN VERTU  
DES ARTICLES 511 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES CITÉS  
ET VILLES.

**DEUXIEME AVIS DE VENTE  
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, Sylvie Lepage, greffière de la susdite municipalité, qu'en vertu de la résolution 22-04-100 adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 4 avril 2022, les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère (selon la Loi), à la salle du conseil de la mairie de Sainte-Anne-des-Monts, située au 6, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest, le **MARDI 14 JUIN 2022, À 11 HEURES**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales dues, comprenant les intérêts, plus les frais encourus et ceux qui se rajouteront, à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant la date de la vente.

Les immeubles ci-après décrits, tous situés dans la circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

**LISTE DES IMMEUBLES, NOM DES PROPRIÉTAIRES ET MONTANTS DUS (TAXES ET INTÉRÊTS CALCULÉS EN DATE DU 8 AVRIL 2021). NOTEZ QUE LES FRAIS SERONT AJOUTÉS AUX SOMMES DUES :**

<b>NOM DU (DES) PROPRIÉTAIRE(S) ADRESSE CONCERNÉE</b>	<b>MONTANT DÛ AU 04-04-2022</b>
Monsieur Frederic Lepage Lot 4 883 657 du cadastre du Québec (377, Route Bellevue)	<b>Taxes dues à la Ville: 2 010,38 \$</b> <b>Taxes scolaires: 89,70 \$</b>
Mesdames Danielle Lévesque, Louise Lévesque, Suzie Lévesque et Monsieur René Lévesque Lot 4 883 106 du cadastre du Québec (boul. Sainte-Anne Ouest)	<b>Taxes dues à la Ville: 1 100,04 \$</b>

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 17 mai 2022

  
ME SYLVIE LEPAGE, OMA, GREFFIÈRE

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis sur le site Web de la Ville le 17 mai 2022 et en en affichant une copie au bureau de la municipalité le même jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Sainte-Anne-des-Monts, ce 17 mai 2022.

  
Me Sylvie Lepage, OMA greffière

\*\*\*\*\*